

Compte rendu de la séance du 10 juillet 2020

Présents : Marc CARAYON, Philippe ANINAT, Carole VIGNE, Christian DOIREAU, Manuel VANNIER, Cathy GENTY, Isabelle TIPHON VAYSSIERE, Gisèle OLLIER, Philippe SALVADOR, Christine BOUNIOL
Secrétaire de la séance: Manuel VANNIER
Représenté : Patrice CRISTOL

Ordre du jour:

- Elections des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020
- Désignation des Délégués au Syndicat Mixte HERAULT ENERGIES
- Sécurité juridique de recouvrement
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales (DE 2020 18)

Vu le code électoral ;

Vu la loi n°2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs ;

Vu le décret n°2020-I--812 du 29 juin portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire ministérielle NOR:INTA2015957J du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté n°2020-I-784 du 30 juin 2020 déterminant le nombre de délégués titulaires et délégués suppléants à élire;

Vu l'arrêté modificatif n°2020-I-794 indiquant le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à élire ainsi que le mode de scrutin en vue des élections sénatoriales de 27 septembre 2020

Considérant qu'il convient que le conseil municipal se réunisse le 10 juillet 2020 pour élire les délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales,

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020, Compte-tenu que le conseil municipal doit élire 1 délégué et 3 suppléants en vue des élections sénatoriales. En application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le conseil municipal procède alors au vote pour élire **1 délégué** en vue des élections sénatoriales,

Est élu délégué en vue des élections sénatoriales :

- CARAYON Marc (11 voix)

Le conseil municipal procède alors au vote pour élire **3 suppléants** en vue des élections sénatoriales,

Sont élus suppléants en vue des élections sénatoriales :

- OLLIER Gisèle (11 voix)
- VANNIER Manuel (11 voix)
- GENTY Cathy (11 voix)

Désignation des Délégués au Syndicat Mixte HERAULT ENERGIES (DE 2020 19)

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal que chaque commune adhérente au Syndicat Hérault Energies doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, quelle que soit sa population et le nombre ou la nature des compétences transférées à Hérault Energies.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE :

- de désigner Christian DOIREAU comme délégué titulaire (10 voix pour)
- de désigner Manuel VANNIER comme délégué suppléant (10 voix pour)

Sécurité juridique de recouvrement (DE 2020 20)

M. le Maire propose au Conseil Municipal, dans le but d'une bonne gestion des deniers publics, de délibérer sur le principe de réglementer les poursuites vis-à-vis de débiteurs défaillants et d'accorder au Comptable, en vertu du décret n°2009-125 du 3 février 2009, une autorisation permanente d'effectuer tous les actes de poursuites nécessaires au recouvrement des créances de la collectivité.

Toutefois, compte tenu des coûts administratifs, postaux et judiciaires, il semble intéressant de définir les procédures de poursuites applicables en fonction des dettes constatées.

Un certain nombre de mesures sont ainsi proposées au Conseil qui est appelé à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer un seuil d'abandon des poursuites par le comptable du trésor, comme suit :

- Pas de titre de recettes inférieur à 5 €
- Pas de lettres de rappel pour les dettes inférieures à 5 €, sauf en cas de dettes répétitives ;
- Pas de commandement de payer pour les dettes regroupées inférieures à 5 € ;
- Pas de Phase Comminatoire Amiable pour les dettes regroupées inférieures à 30 €.
- Pas d'opposition à tiers détenteur « employeur ou CAF (pour les frais de cantine) pour les dettes regroupées inférieures à 30 €.
- Pas d'opposition à tiers détenteur bancaire pour les dettes regroupées inférieures à 130 € ;
- Pas de saisie mobilière par voie d'huissier pour les créances inférieures à 100 €.
- Pas d'EPE (état de poursuites extérieures) pour les restes à recouvrer inférieurs à 100 €.

Le comptable dressera un document détaillant les non-valeurs présentées au titre des présents seuils d'abandon des poursuites et d'un autre dossier au titre des poursuites qui seraient révélées infructueuses ;

DONNE délégation à Monsieur le maire pour accorder décharge au comptable des sommes présentées sur les états proposés dans le cadre du seuil d'abandon des poursuites.

11 VOIX POUR

QUESTIONS DIVERSES

Référents syndicat centre Hérault

- *Philippe ANINAT*
- *Cathy GENTY*
- *Carole VIGNE*

Correspondant Défense

- *Marc CARAYON*

Mr le maire fait un compte rendu oral de la réunion Conférence des Maires tenue à la CCC

Rendez vous divers :

- *lundi 13 juillet à 16h45 visite de Mr HUPPE (député)*
- *Mercredi 15 juillet à 14h00 rendez vous avec l'architecte Mr SOULAIRAC pour reprendre le projet de l'annexe de la mairie (commission urbanisme/travaux)*
- *Lundi 20 juillet :*
 - *9h30 Mr BALZER (commission urbanisme)*
 - *17h00 Mme AUBE (commission urbanisme)*
- *Mercredi 22 juillet à 10h00 rendez vous avec Mr BRES, directeur théâtre le Sillon (commission associations)*

Rappel : tous membres du conseil peut assister aux différentes commissions

Fin de séance 19h15

Prochain conseil lundi 20 juillet à 18h00

Le Maire
Marc CARAYON

